

Compte rendu

Comité de projet de la centrale solaire du Ucalitu



Préambule

Fondé à Amiens en 2008 par une équipe passionnée, H2air est un producteur d'électricité renouvelable indépendant. L'équipe développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires en France et à l'international.

Le projet de centrale agrivoltaïque du Ucalitu se situe sur la commune d'Aléria en Haute-Corse. D'une superficie de 33 hectares et d'une capacité de 21.3 MWc ce projet permettra de conserver et de pérenniser l'activité d'élevage ovin déjà en place.

Réunion comité de projet

1° Objectifs de la réunion

Tel que mentionné au sein de **l'article R211-5 du code de l'énergie**, le comité de projet doit permettre d'assurer une concertation préalable des différentes parties prenantes établies au sein du décret. Cette concertation doit permettre de débattre sur la faisabilité du projet ainsi que ses conditions d'intégration sur le territoire.

2° Tenue de la réunion

Lundi 25 novembre de 15h à 17h00, maison de la nature à Aléria.

3° Personnes présentes lors du comité de projet

Plusieurs collaborateurs d'H2air ont participées au comité de projet de la centrale solaire du Ucalitu :

- Vincent Danigo, responsable de projets solaires & territoires
- Titiane Vergne, responsable de projets solaires & autorisations
- Mathilde Marconnet, chargée de communication & de concertation

Rappel du cadre réglementaire :

Conformément à l'article R211-7 du code de l'énergie, les personnes suivantes doivent être invitées à participer au comité de projet :

- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet d'installation de production d'énergies renouvelables ;
- Un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes d'implantations sont membres ;
- Un représentant de chaque commune limitrophe de la ou les communes d'implantation.

La société H2air a donc invité l'ensemble de ces personnes à participer au comité de projet par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 novembre et du 19 novembre [Annexe n°1]

Liste des personnes invitées et présentes au comité :

Nom	Prénom	Fonction	Invité	Présent
PROSIC	Michel	Préfet ou son représentant	X	
FRANCESCHI	Jean-Claude	Maire d'Aléria et président de la communauté de communes de l'Oriente	X	X
VILLARD	Victor	DDTM – Chargé de mission agrivoltaïque	X	X
BARBAUX	Marie	DDT – Service urbanisme construction rénovation	X	
CASANOVA	André	Maire d'Aghione	X	
GIUDICI	Francis	Maire de Ghisonaccia	X	
ALESSANDRINI	Anthony	Maire d'Antisanti	X	
ORSUCCI	Christian	Maire de Tallone	X	
MARCHIONI	Patrick Laurent	Mairie de Giuncaggio	X	
COQUELLE	Isabelle	DREAL – Service Transition Energétique	X	
COLOMBANI	Joseph	Chambre d'agriculture	X	
GERONIMI	Jean-Baptiste	Exploitant propriétaire	X	X

[Annexe 2 : Feuille d'émergence]

5° Eléments présentés

Rappel du règlementaire :

Conformément à l'article R211-10 du code de l'énergie, les éléments suivants ont été présentés aux participants du comité de projet :

- Les objectifs du projet
- Ses principales caractéristiques
- Sa puissance projetée
- Les options de localisation envisagées avec :
 - Un plan parcellaire et des références cadastrales,
 - Une justification du choix du site
 - Un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet
- Ses potentiels impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Les options de raccordement envisagées
- Ses enjeux socio-économiques
- Son coût prévisionnel

Ces mêmes éléments ont également été rendus accessible au public par voie électronique à l'adresse suivante : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

Cette accessibilité a été établis par constat d'huissier en date du **22 novembre 2024** [annexe n°3].

Synthèse des échanges

1. Choix des terrains et compatibilité agricole

- **Victor Villard (DDT)** : "Comment recherchez-vous les terrains pour vos projets ?"
 - **Vincent Danigo** : Nous appliquons une approche par étapes, en priorisant les terrains dégradés ou non utilisés depuis cinq ans. Dans le cas où il n'y a pas de potentiel sur les terrains dégradés, nous orientons alors nos recherches sur des parcelles agricoles permettant le développement d'un projet agrivoltaïque. Il faut également que le projet soit viable au niveau de la biodiversité.
- **Victor Villard (DDT)** : « Lors de notre dernière rencontre nous avons parlé des nombreux projets en développement sur la zone, est-ce que ce sujet a évolué ? »
 - **Vincent Danigo** : Nous devons faire une analyse des effets cumulés pour notre projet et y intégrer l'étude des centrales déjà existantes mais aussi justifier des raisons qui nous mène à développer notre projet à cet endroit. Il est sur une grande plaine ce qui explique le grand nombre de projets sur cette zone, il y a une topographie moins marquée avec un impact sur la biodiversité moins important.
- **Victor Villard (DDT)** : "Les agriculteurs locaux sont-ils impliqués ?"
 - **Tifiane Vergne** : Oui, nous travaillons directement avec M. Géronimi, exploitant et propriétaire, pour adapter le projet à ses besoins, comme le maintien de l'élevage ovin et des activités de production fromagère.

2. Impact environnemental et biodiversité

- **Victor Villard (DDT)** : "Comment prévoyez-vous de gérer les impacts sur la biodiversité, notamment les zones humides et la tortue d'Hermann ?"
 - **Tifiane Vergne** : Les zones humides ont été exclues du projet. Concernant la tortue d'Hermann, un individu a été repéré. Une Dérogation Espèces Protégées (DEP) est en cours pour définir des compensations, et nous prévoyons des passages à faune pour garantir sa circulation. Nous sommes également en recherche de foncier compensatoire mais nous attendons le retour de notre bureau d'études Eco-Medcomed pour évaluer la surface et le type d'habitat à trouver.

3. Irrigation et gestion de l'eau

- **Victor Villard (DDT)** : "Le système d'irrigation sera-t-il pris en charge dans le projet ?"
 - **Tifiane Vergne** : Nous devons adapter le projet afin que le propriétaire exploitant puisse travailler comme aujourd'hui. H2air prend donc en charge le système d'irrigation de toutes les surfaces sous les panneaux. Nous collaborons avec un prestataire local, Hydralians, qui mène des études précises pour optimiser l'irrigation, en tenant compte des panneaux et des besoins agricoles.
 - Nous avons également fait le choix d'intégrer les 50 m des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à l'intérieur des parcelles agricoles afin de ne pas impacter les espaces boisés à proximité du site.
- **Victor Villard (DDT)** : "Les simulations prennent-elles en compte la dispersion de l'eau sur tout le terrain ?"

- **Vincent Danigo** : Oui, nous veillons à ce qu'il n'y ait ni excès ni manque d'eau dans les parcelles.
 - **Victor Villard (DDT)** : « *Tout l'ilot est déjà irrigué ?* »
 - **M. Géronimi** : Oui, sauf dans les périodes de restriction, j'ai déjà été amené à prioriser les parcelles. Le besoin en eau sera moins important avec les panneaux qui protégeront de l'évaporation. Mes terres sont argileuses et ont besoin d'un apport en eau maîtrisé ce que va permettre le système d'irrigation.
-

4. Exploitation agricole et bien-être animal

- **Victor Villard (DDT)** : "Le projet prévoit-il des mesures pour le bien-être animal ?"
 - **Tifiane Vergne** : Oui, des clôtures adaptées protégeront les brebis des prédateurs, et les panneaux créeront un microclimat bénéfique pour l'élevage, notamment en les protégeant du vent et des fortes chaleurs.
 - **M. Géronimi** : Le vent a un réel impact sur mes brebis, je remarque une baisse de production de lait pendant plusieurs jours en période de fort vent.
 - **Victor Villard (DDT)** : "Les zones sous les panneaux seront-elles pâturées ?"
 - **Tifiane Vergne** : Oui, l'espacement des panneaux permettra une exploitation optimale des surfaces par les brebis. M. Géronimi pâturera sur les mêmes zones qu'il pâture aujourd'hui.
-

5. Acceptation locale et perspectives

- **Victor Villard (DDT)** : "D'autres agriculteurs sont-ils intéressés par des projets similaires ?"
 - **M. Géronimi** : Oui, plusieurs agriculteurs locaux se renseignent, mais ils souhaitent observer les résultats de ce projet avant de s'engager.
 - **Victor Villard (DDT)** : "Êtes-vous inquiet d'être dans un projet expérimental ?"
 - **M. Géronimi** : Pas du tout. Ce projet répond à mes besoins : il protège mes brebis des intempéries et améliore leur bien-être. Il me permet aussi de sécuriser mon exploitation et de l'améliorer.
-

6. Aspects économiques et communication

- **Victor Villard (DDT)** : "Quel est le coût du projet ?"
 - **Vincent Danigo** : Le projet est financé à 30 % par fonds propres et à 70 % par emprunt bancaire. Les coûts principaux concernent la construction et l'exploitation.
- **Victor Villard (DDT)** : "Comment communiquez-vous sur ce projet auprès des habitants ?"
 - **Vincent Danigo** : Une permanence d'information a eu lieu le 6 novembre, avec un QR code permettant d'accéder au site internet du projet qui contient toutes les données. Les citoyens ont été prévenus de cette permanence par le biais d'une lettre d'information distribuée dans chaque foyer. Une seconde permanence est prévue avant l'enquête publique.

ANNEXES

Annexe n°1 – Accusés de réception des invitations au comité de projet

~~En provenance de : Monsieur le président d'...~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 LA POSTE
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3022 4

H2 AIR
 Aéroport de Meyreuil - Bal-F
 13530 MEYREUIL

Présenté / Avisé le : 15/11/2022
 Distribué le : 18/11/22
 Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

FRAB

~~En provenance de : Monsieur le président d'...~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 LA POSTE
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3023 1

H2 AIR
 Aéroport de Meyreuil - Bal-F
 13530 MEYREUIL

Présenté / Avisé le : 15/11/22
 Distribué le : 18/11/22
 Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

FRAB

~~En provenance de : Monsieur le maire de Pancherria Village...~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 LA POSTE
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3029 3

H2 AIR
 Aéroport de Meyreuil - Bal-F
 13530 MEYREUIL

Présenté / Avisé le : 15/11/22
 Distribué le : 18/11/22
 Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

FRAB

~~En provenance de : Monsieur le maire de...~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 LA POSTE
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3032 3

H2 AIR
 Aéroport de Meyreuil
 13530 MEYREUIL

Présenté / Avisé le : 15/11/2022
 Distribué le : 18/11/22
 Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre

FRAB

En provenance de : ~~Monsieur le maire d'Alace~~
~~Case de M. Robert~~
~~BOITE MAIL~~

Présenté / Avisé le : 15/11/24
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3031 6
 Renvoyer à **FRAB**

H2 Air
 24 Anteparc de Meyreuil - Belf
 13590 MEYREUIL

En provenance de : ~~M. Jean-Baptiste~~
~~Chemin de Valre~~
~~BOITE MAIL~~

Présenté / Avisé le : 15/11/24
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3024 8
 Renvoyer à **FRAB**

H2 Air
 Anteparc de Meyreuil - Belf
 13590 MEYREUIL

En provenance de : ~~Monsieur le Maire d'Alace~~
~~10, Chemin de la Jean~~
~~BOITE MAIL~~

Présenté / Avisé le : 15/11/24
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 Numéro de FAR : AR 1A 214 945 3025 5
 Renvoyer à **FRAB**

H2 Air
 Anteparc de Meyreuil - Belf
 13590 MEYREUIL

En provenance de : ~~Monsieur le Maire d'Alace~~
~~10, Chemin de la Jean~~
~~BOITE MAIL~~

Présenté / Avisé le :
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION
 Numéro de FAR : AR 1A 212 484 1423 7
 Renvoyer à **FRAB**

H2 Air
 Anteparc, bal F. Route de la Côte
 d'Azur
 13590 MEYREUIL
 7M5454 / 16

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD
ARRIVEE
25 NOV. 2024
BUREAU DU COURRIER

En provenance de : ~~COSSUCCI Esabelle
DPA
Cote d'Or / Pate d'Or
Cote d'Or / Pate d'Or
20050 AJACCIO~~

Présente / Avisé le : 11/11/24
Distribué le : 11/11/24

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

DREAL DE CORSE
Immeuble Paglia-Orba
Lieu-dit « La croix d'Alexandre »
Route d'ALATA
20090 AJACCIO

LA POSTE **RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION**
 Numéro de l'AR : **AR 1A 214 945 3027 9**
 Renvoyer à **FRAB**

H2AIR
Antiparc de Meyreuil
13590 MEYREUIL
FD

En provenance de : ~~Marcus le Marc de
Givonaggio
20051 GIVONAGGIO~~

Présente / Avisé le :
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Mairie de GIVONAGGIO
Haute Corse

LA POSTE **RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION**
 Numéro de l'AR : **AR 1A 214 945 3030 9**
 Renvoyer à **FRAB**

H2AIR
Antiparc de Meyreuil - Bati
13590 MEYREUIL
7L5555 / 65

En provenance de : ~~Marcus le Marc de
Givonaggio
20051 GIVONAGGIO~~

Présente / Avisé le : 15/11/24
Distribué le : 15/11/24

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Mairie de GIVONAGGIO
Haute-Corse

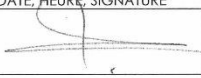
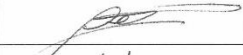

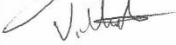
LA POSTE **RECOMMANDÉ : AVIS DE RECEPTION**
 Numéro de l'AR : **AR 1A 214 945 3033 0**
 Renvoyer à **FRAB**

H2AIR
Antiparc de Meyreuil Bati
13590 MEYREUIL
FD

Annexe N°2 – Feuille d’émargement

Feuille d’émargement

Attestant de la présence des participants suivants au comité de projet de la Centrale Solaire Du Ucalifu le 25 novembre 2024 à la Maison de la Nature à Aléria.

NOM	PRENOM	FONCTION	DATE, HEURE, SIGNATURE
Finnawelohi	Jean Claude	Mars / Vsd / cc	
Genonini	Jean Baptiste	deveur	
	Vickor	Change de mission	

AveXpert

SELARL titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

***CLAUDE MAQUET
LOIC DEKESTER***

**Commissaires de Justice
(Huissiers de Justice)**

3, place Gambetta

80000 – AMIENS

Téléphone 03.22.91.39.30



PROCES - VERBAL

DE

CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VENDREDI VINGT-DEUX NOVEMBRE

A la demande de :

La société SAS H2AIR

Inscrite au RCS d'AMIENS sous le numéro 502 009 061

Ayant son siège social 29, Rue des Trois Cailloux à AMIENS, département de la SOMME, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, représenté ce jour par Madame VERGNE Titiane, responsable de projets solaires et autorisations

Laquelle m'expose que la société requérante organise le 25.11.2024 une réunion d'information à savoir un comité de projet dans le cadre d'un projet photovoltaïque sur la commune d'Aléria, en Haute-Corse.

Qu'elle souhaite voir constater la publication dématérialisée des informations sur le site internet <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

Qu'elle me requiert afin d'en dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je soussigné, **Loïc DEKESTER**, Commissaire de Justice membre de la SELARL AveXpert, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence d'AMIENS (Somme), y demeurant, 3, place Gambetta,

Certifie avoir procédé aux constatations suivantes ce jour le :

VENDREDI VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DOUZE HEURES TRENTE ET UN,

Sur mon ordinateur situé 3 Place Gambetta BP 20128 80001 AMIENS dans les locaux de l'étude.

Préalablement à mes constatations, j'ai effectué les opérations suivantes :

Dans un premier temps j'ai supprimé les fichiers Internet temporaires, les cookies, l'historique, les formulaires, les mots de passe, les fichiers et paramètres stockés par les modules complémentaires en utilisant les fonctions intégrées de Microsoft et développées par l'équipe de I-Constat.

Le moteur de navigation utilisé est celui de Edge (version 1.0.2849.39.0).

J'ai synchronisé l'horloge de mon ordinateur avec l'horloge atomique du serveur NTP time.nist.gov.

J'ai ensuite rédigé la liste des informations techniques concernant le matériel sur lequel a été effectué le constat (descriptif ci-après).

Lorsque toutes les conditions ont été remplies j'ai commencé la navigation.

L'heure de départ du constat a été déterminée par l'heure d'affichage de la page de démarrage et l'heure de fin de constat a été déterminée par l'affichage de la dernière page dans le navigateur.

Ce constat est conçu à l'aide du logiciel iConstat en accord avec la norme AFNOR NF-Z67-147.

Copies écran des checklists des vidanges caches et systèmes

Contrôles et vidanges diverses

CONTROLES ET VIDANGES AVANT NAVIGATION	
Vérification des données de l'étude	Complet
Vidange de la corbeille	Terminé
Vidange du spooler d'impression	Terminé
Mise à l'heure atomique	Terminé

Vidange des caches du navigateur

VIDANGE DES CACHES DE NAVIGATION	
Vidange des cookies	Terminé
Vidange du cache	Terminé
Vidange de l'historique	Terminé

Informations techniques sur le matériel utilisé pour la navigation

Informations sur l'ordinateur utilisé lors du constat

Nom de l'ordinateur : poste8-PC.
Description de l'ordinateur : PC BUREAU.
Marque de l'ordinateur : TERRA.
Mémoire : 8,465 Go.
Carte graphique :
Intel(R) HD Graphics 4400.
\\.\DISPLAY2.
Nombre d'écrans : 2.
Nom de l'écran : Generic Non-PnP Monitor.
Résolution : 1400 x 1050.
Profondeur des couleurs : 32 Bits.
Fréquence de l'écran : 60 Hz.
Version de Windows : Microsoft Windows 10 Professionnel.
Version du service pack : Pas de Service Pack.
Nom de l'antivirus installé : ESET Security.
Etat de l'antivirus : Antivirus actif et à jour.
Nom de l'antispam installé : Sans.

Informations Internet

Modèle du routeur : NETGEAR.
Nom du pare-feu : SYMANTEC.
Mode de partage internet : ROUTEUR.
Nom du fournisseur internet : ORANGE.
Nature de l'offre : Forfait haut débit.
N° de contrat : 61334040.
Technologie de la connexion internet : Routeur.
Débit commercial de la connexion internet : 16mo.

Informations réseau

Routage IP : Pas de routage IP.
Proxy (Wins, HTTP, SSL, FTP, Gopher) : Pas de proxy.
Carte Ethernet : Realtek PCIe GbE Family Controller #2.
DHCP : Oui.
Masque de sous-réseau : 255.255.255.0 - 64.
Passerelle par défaut : 192.168.9.254.
Serveur DNS : 192.168.9.254 - 8.8.8.8.
IP Locale : 192.168.9.65 - fe80::dcc7:c715:2c18:c798.

Adresse MAC : 74:D4:35:97:5B:22.

IP Wan : 92.175.214.81.

Périphériques

Disques durs connectés : C () - N° de série : 2286972396 - Espace total : 499 Go -
Espace libre : 40 Go.

Imprimante en cours : RICOH IM C300 PCL 6.

Imprimante par défaut : RICOH IM C300 PCL 6.

Liste des imprimantes connectées :

Splashtop SOS PDF Printer.

OneNote for Windows 10.

RICOH IM C6500 PCL 6.

RICOH IM C300 PCL 6 (imprimante par défaut).

RICOH CHEQUE.

Microsoft XPS Document Writer.

Microsoft Print to PDF.

Fax.

Envoyer à OneNote 2013.

Matériel bluetooth connecté : Pas de périphériques Bluetooth.

Matériel USB/Twain connecté : Pas de périphériques twain.

Description de la navigation

12:31:30 - J'ai vidangé les cookies du navigateur

12:31:30 - J'ai vidangé l'historique du navigateur

12:31:30 - J'ai vidangé le cache du navigateur

12:31:30 - J'ai démarré la navigation

12:31:33 - Je suis arrivé à la page : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

12:32:09 - J'ai capturé la page affichée en cours

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

Commentaire : Je débute mes constatations depuis le site internet " <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>".



Voir en annexe la capture n°1

12:32:27 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

Commentaire : J'ai fait défiler l'intégralité de la page d'accueil du site ". Le site est parfaitement consultable.



Voir en annexe la capture n°2

12:32:27 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°3

12:32:27 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

The image is a composite of three main sections. On the left is a vertical timeline from 2023 to 2028. The timeline items are: 2023: ACCORDÉMENT DES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES VISAGES NÉCESSAIRES; 2024: DIVISION DE LA LETTRE D'INFORMATION #1 (PERMANENCE D'INFORMATION); 2025: DÉCRET DE SIGNAUX DE FINANCE DE CONSTRUCTION AU RELEVÉ DE LA MÉRIDIENALE; 2026: DÉCRET FONCTIONNEL (PERMIS DE CONSTRUCTION); 2027: DÉCRET FONCTIONNEL (PERMIS DE CONSTRUCTION); 2028: DATE DE LA CONSTRUCTION; and 2029: DATE D'ENTRÉE EN SERVICE DE LA CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE. In the center-right is a map titled 'ZONE À L'ÉTUDE' showing a solar farm layout with a production capacity of 31 700 MWh/an. Below the map, it states 'soit environ +14 000 habitants/an alimentés en électricité verte (consommation hors chauffage)'. On the right is a biodiversity study report titled 'Une biodiversité étudiée pour être protégée' with a 'DIVERSITÉ' icon. The report includes text about the study's purpose and a map of 'HAUTE-NORMandie' showing the study area.

Voir en annexe la capture n°4

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

The image is a composite of two main sections. The top section is a biodiversity study report titled 'Avifaune' and 'Reptiles'. It includes text about the study's purpose and a map of 'HAUTE-NORMandie' showing the study area. The bottom section is titled 'Implantation de la centrale agrivoltaïque' and features an aerial photograph of the solar farm layout.

Voir en annexe la capture n°5

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

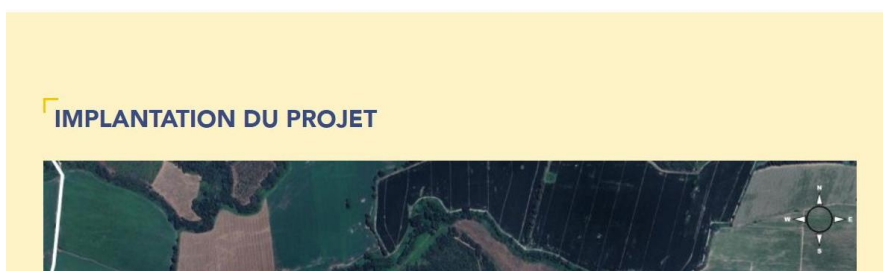
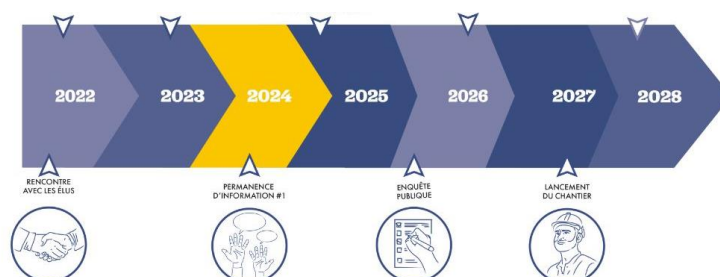


DÉROULÉ DU PROJET



Voir en annexe la capture n°6

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



IMPLANTATION DU PROJET

Voir en annexe la capture n°7

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°8

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°9

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



LE GROUPE H2AIR

H2air est un producteur d'électricité renouvelable indépendant. Fondée à Amiens en 2008 par Roy MAHFOUZ, la PME développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires au plus près des territoires. H2air est présent dans toute la France, en s'appuyant sur plusieurs antennes en région : Aix-en-Provence, Amiens, Bordeaux, Caen, La Rochelle, Lyon, Nancy, Toulouse et Tours.

L'agence d'Aix-en-Provence porte le projet de centrale solaire du Ucalitu.

Voir en annexe la capture n°10

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



VOTRE CONTACT

Vincent DANIGO

Responsable de projets &
territoires

vdanigo@h2air.fr

06 58 82 45 58



Voir en annexe la capture n°11

12:32:28 - J'ai capturé la totalité de la page affichée jusqu'en bas
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°12

12:32:42 - J'ai cliqué sur un lien : Centrale solaire du Ucalitu

```
div#tarteaucitronRoot.tarteaucitronBeforeVisible:before {content: ";position: fixed;width: 100%;height: 100%;background: white;top: 0;left: 0;z-index: 999;opacity: 0.5;}div#tarteaucitronAlertBig:before {content: '? ??';font-size: 35px;}body #tarteaucitronRoot div#tarteaucitronAlertBig {width: 60%;min-width: 285px;height: auto;margin: auto;left: 50%;top: 50%;transform: translate(-50%, -50%);box-shadow: 0 0 9000px #000;border-radius: 20px;padding: 35px 25px;}span#tarteaucitronDisclaimerAlert {padding: 0 30px;}#tarteaucitronRoot span#tarteaucitronDisclaimerAlert {margin: 10px 0 30px 30px;display: block;text-align: center;font-size: 21px;}@media screen and (max-width: 900px) {div#tarteaucitronAlertBig button {margin: 0 auto 10px !important;display: block !important;}}
```

12:32:42 - J'ai capturé le lien cliqué



12:32:55 - J'ai capturé une partie de la page affichée en cours
URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

Commentaire : Je constate que diverses informations sont consultables sur le site internet dédié au projet : présentation du projet, déroulé prévisionnel du projet, biodiversité, lieu d'implantation, calendrier pratique, carte, etc.

Une lettre d'information sur quatre pages est également disponible et téléchargeable.

PRÉSENTATION DU PROJET

Initié en 2022 à Aléria (2B), le projet de centrale agrivoltaïque aura une puissance totale de **21.3 Mégawatts-crêtes**. Il pourra approvisionner en électricité renouvelable près de **14 000 foyers par an** (consommation hors chauffage).

Le projet de centrale solaire va permettre l'installation de panneaux photovoltaïques en harmonie avec une activité d'élevage ovin. Le projet permet :

- **le maintien du caractère agricole du terrain** : le projet agrivoltaïque permettra de pérenniser cette activité et de lutter contre la déprise agricole
- **de préserver une activité agricole et de soutenir un éleveur local en offrant** : une protection contre les aléas climatiques en faveur des animaux, une pousse et conservation de la végétation dans une région particulièrement touchée par la sécheresse.

Les panneaux seront à 1m50 du sol à leur point le plus bas avec 4m d'espace inter-rangs. L'activité agricole est assurée pendant toute la durée de vie de la centrale. Si l'éleveur cesse son activité, H2air est dans l'obligation légale de trouver un autre éleveur. Sinon, H2air devra démanteler la centrale solaire agrivoltaïque.

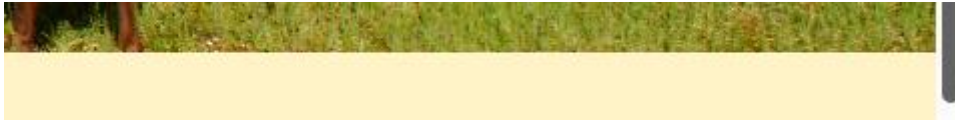
Voir en annexe la capture n°13

12:32:56 - J'ai cliqué sur un lien :

Centrale solaire du Ucalitu

```
div#tarteaucitronRoot.tarteaucitronBeforeVisible:before {content: ";position: fixed;width: 100%;height: 100%;background: white;top: 0;left: 0;z-index: 999;opacity: 0.5;}div#tarteaucitronAlertBig:before {content: '? ??';font-size: 35px;}body #tarteaucitronRoot div#tarteaucitronAlertBig {width: 60%;min-width: 285px;height: auto;margin: auto;left: 50%;top: 50%;transform: translate(-50%, -50%);box-shadow: 0 0 9000px #000;border-radius: 20px;padding: 35px 25px;}span#tarteaucitronDisclaimerAlert {padding: 0 30px;}#tarteaucitronRoot span#tarteaucitronDisclaimerAlert {margin: 10px 0 30px 30px;display: block;text-align: center;font-size: 21px;}@media screen and (max-width: 900px) {div#tarteaucitronAlertBig button {margin: 0 auto 10px !important;display: block !important;}}
```

12:32:56 - J'ai capturé le lien cliqué



12:33:08 - J'ai capturé une partie de la page affichée en cours

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°14

12:33:09 - J'ai cliqué sur un lien :

Centrale solaire du Ucalitu

```
div#tarteaucitronRoot.tarteaucitronBeforeVisible:before {content: "";position: fixed;width: 100%;height: 100%;background: white;top: 0;left: 0;z-index: 999;opacity: 0.5;}div#tarteaucitronAlertBig:before {content: '? ??';font-size: 35px;}body #tarteaucitronRoot div#tarteaucitronAlertBig {width: 60%;min-width: 285px;height: auto;margin: auto;left: 50%;top: 50%;transform: translate(-50%, -50%);box-shadow: 0 0 9000px #000;border-radius: 20px;padding: 35px 25px;}span#tarteaucitronDisclaimerAlert {padding: 0 30px;}#tarteaucitronRoot span#tarteaucitronDisclaimerAlert {margin: 10px 0 30px 30px;display: block;text-align: center;font-size: 21px;}@media screen and (max-width: 900px) {div#tarteaucitronAlertBig button {margin: 0 auto 10px !important;display: block !important;}}
```

12:33:09 - J'ai capturé le lien cliqué



12:33:15 - J'ai capturé une partie de la page affichée en cours

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°15

12:33:16 - J'ai cliqué sur un lien : Centrale solaire du Ucalitu

```
div#tarteaucitronRoot.tarteaucitronBeforeVisible:before {content: ";position: fixed;width: 100%;height: 100%;background: white;top: 0;left: 0;z-index: 999;opacity: 0.5;}div#tarteaucitronAlertBig:before {content: '? ??';font-size: 35px;}body #tarteaucitronRoot div#tarteaucitronAlertBig {width: 60%;min-width: 285px;height: auto;margin: auto;left: 50%;top: 50%;transform: translate(-50%, -50%);box-shadow: 0 0 9000px #000;border-radius: 20px;padding: 35px 25px;}span#tarteaucitronDisclaimerAlert {padding: 0 30px;}#tarteaucitronRoot span#tarteaucitronDisclaimerAlert {margin: 10px 0 30px 30px;display: block;text-align: center;font-size: 21px;}@media screen and (max-width: 900px) {div#tarteaucitronAlertBig button {margin: 0 auto 10px !important;display: block !important;}}
```

12:33:16 - J'ai capturé le lien cliqué



12:33:21 - J'ai capturé une partie de la page affichée en cours

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°16

12:33:22 - J'ai cliqué sur un lien :

Centrale solaire du Ucalitu

```
div#tarteaucitronRoot.tarteaucitronBeforeVisible:before {content: "";position: fixed;width: 100%;height: 100%;background: white;top: 0;left: 0;z-index: 999;opacity: 0.5;}div#tarteaucitronAlertBig:before {content: '? ??';font-size: 35px;}body #tarteaucitronRoot div#tarteaucitronAlertBig {width: 60%;min-width: 285px;height: auto;margin: auto;left: 50%;top: 50%;transform: translate(-50%, -50%);box-shadow: 0 0 9000px #000;border-radius: 20px;padding: 35px 25px;}span#tarteaucitronDisclaimerAlert {padding: 0 30px;}#tarteaucitronRoot span#tarteaucitronDisclaimerAlert {margin: 10px 0 30px 30px;display: block;text-align: center;font-size: 21px;}@media screen and (max-width: 900px) {div#tarteaucitronAlertBig button {margin: 0 auto 10px!important;display: block!important;}}
```

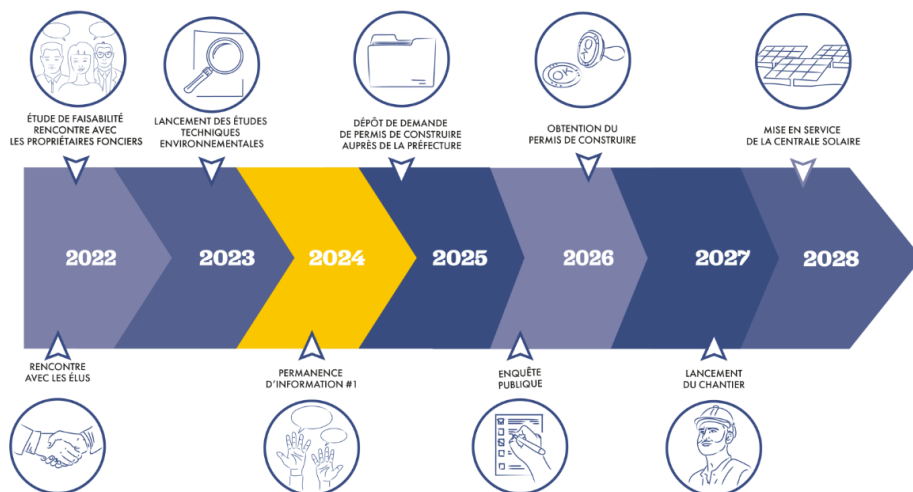
12:33:22 - J'ai capturé le lien cliqué



12:33:28 - J'ai capturé une partie de la page affichée en cours

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>

DÉROULÉ DU PROJET



Voir en annexe la capture n°17

12:33:29 - J'ai cliqué sur un lien :

Centrale solaire du Ucalitu

```
div#tarteaucitronRoot.tarteaucitronBeforeVisible:before {content: "";position: fixed;width: 100%;height: 100%;background: white;top: 0;left: 0;z-index: 999;opacity: 0.5;}div#tarteaucitronAlertBig:before {content: '? ??';font-size: 35px;}body #tarteaucitronRoot div#tarteaucitronAlertBig {width: 60%;min-width: 285px;height: auto;margin: auto;left: 50%;top: 50%;transform: translate(-50%, -50%);box-shadow: 0 0 9000px #000;border-radius: 20px;padding: 35px 25px;}span#tarteaucitronDisclaimerAlert {padding: 0 30px;}#tarteaucitronRoot span#tarteaucitronDisclaimerAlert {margin: 10px 0 30px 0 30px;display: block;text-align: center;font-size: 21px;}@media screen and (max-width: 900px) {div#tarteaucitronAlertBig button {margin: 0 auto 10px !important;display: block !important;}}
```

12:33:29 - J'ai capturé le lien cliqué



12:33:37 - J'ai capturé une partie de la page affichée en cours

URL : <https://centrale-solaire.com/centrale-solaire-du-ucalitu/>



Voir en annexe la capture n°18

12:33:42 - Fin de la navigation

Ayant terminé mes constatations, j'ai de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal sur trente-sept pages pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Loïc DEKESTER
Commissaire de Justice

Référence image : 1 - Capturée à 12:32:09




CENTRALE SOLAIRE
DU UCALITU

Centrale solaire du Ucalitu

PRÉSENTATION DU PROJET




Référence image : 2 - Capturée à 12:32:27



CENTRALE SOLAIRE
DU UCALITU

Centrale solaire du Ucalitu

PRÉSENTATION DU PROJET



PRÉSENTATION DU PROJET

Initié en 2022 à Aléria (2B), le projet de centrale agrivoltaïque aura une puissance totale de **21.3 Mégawatts-crêtes**. Il pourra approvisionner en électricité renouvelable près de **14 000 foyers par an** (consommation hors chauffage).

Le projet de centrale solaire va permettre l'installation de panneaux photovoltaïques en harmonie avec une activité d'élevage ovin. Le projet permet :

- **le maintien du caractère agricole du terrain** : le projet agrivoltaïque permettra de pérenniser cette activité et de lutter contre la déprise agricole
- **de préserver une activité agricole et de soutenir un éleveur local en offrant** : une protection contre les aléas climatiques en faveur des animaux, une pousse et conservation de la végétation dans une région particulièrement touchée par la sécheresse.

Les panneaux seront à 1m50 du sol à leur point le plus bas avec 4m d'espace inter-rangs. L'activité agricole est assurée pendant toute la durée de vie de la centrale. Si l'éleveur cesse son activité, H2air est dans l'obligation légale de trouver un autre éleveur. Sinon, H2air devra démanteler la centrale solaire agrivoltaïque.

Lettre d'information #1



Référence image : 4 - Capturée à 12:32:27



2022 - LANCEMENT DES ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

2023 - DIFFUSION DE LA LETTRE D'INFORMATION #1 PERMANENCE D'INFORMATION

2024 - DÉPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AUPRES DE LA PRÉFECTURE

2025 - ENQUÊTE PUBLIQUE

2026 - OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

2027 - DÉBUT DE LA CONSTRUCTION

2028 - MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE AÉROGÉNÉRATRICE

h2air

Environ **21.3 Mégawatts-crêtes**

environ **31 700 MWh/an** de production

soit environ **+ 14 000 habitants/an** alimentés en électricité verte (consommation hors chauffage)

ZONE À L'ÉTUDE



h2air

CONSTATS SCIENTIFIQUES DIFFICILES

H2air a sollicité un bureau d'études en environnement pour réaliser l'étude d'impact sur la biodiversité. Les inventaires faune et flore menés ont couvert une année biologique complète : de l'automne 2023 à l'été 2024. Ces études permettent de comprendre le milieu naturel pour définir l'implantation du projet, puis d'en évaluer les impacts.

Les habitats naturels de la zone d'étude sont constitués de vastes prairies péloviennes. Au sud et au centre de la zone d'étude on retrouve des prairies humides et une roselière. Un ruisseau traverse la zone du projet. Les enjeux liés aux habitats se concentrent sur la prairie humide, la roselière et les abords du ruisseau.

Flore

Trois espèces végétales inventoriées bénéficient d'un statut de protection nationale. Elles sont essentiellement situées sur les prairies humides au centre de la zone d'implantation potentielle et en bordure du ruisseau.




Isotria medeoloides **Ranunculus repens**

Une biodiversité étudiée pour être protégée

HABITATS NATURELS - CLASSIFICATION EUROPEENNE



h2air



Avifaune

Les zones couvertes de prairies constituent principalement une zone d'aléas pour l'avifaune, les bosquets au nord et la roselière sont des zones de nidification pour celle-ci.

Le site présente :

- des espèces hôtes pour les espèces de milieux ouverts et agricoles qui s'alimentent sur les prairies pâturées
- des enjeux modérés dans les bosquets ou les espèces de milieux forestiers riches
- des enjeux modérés à forts pour les espèces de milieux humides et les rapaces qui viennent s'alimenter sur les milieux ouverts et les prairies



Foucou crécerelle




Reptiles

L'état écologique pour les reptiles se localise sur le nombre conséquent de tortues d'Hermann retrouvées en périphérie du site d'étude. La Tortue d'Hermann se trouve principalement dans les bosquets au nord et au sud des zones de rochers au sud-ouest.



Tortue d'Hermann



Basilote Sarda



Crapaud vert des Baléares



Implantation de la centrale agrivoltaïque



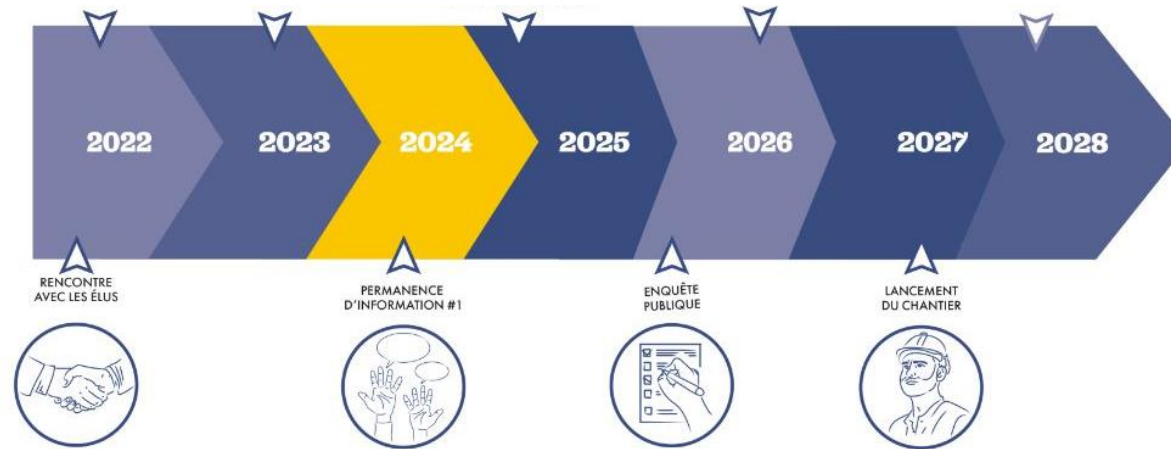
Référence image : 6 - Capturée à 12:32:28



DÉROULÉ DU PROJET



Référence image : 7 - Capturée à 12:32:28



IMPLANTATION DU PROJET



Référence image : 8 - Capturée à 12:32:28



Référence image : 9 - Capturée à 12:32:28



DONNÉES PRÉVISIONNELLES



Référence image : 10 - Capturée à 12:32:28



LE GROUPE H2AIR

H2air est un producteur d'électricité renouvelable indépendant. Fondée à Amiens en 2008 par Roy MAHFOUZ, la PME développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires au plus près des territoires. H2air est présent dans toute la France, en s'appuyant sur plusieurs antennes en région : Aix-en-Provence, Amiens, Bordeaux, Caen, La Rochelle, Lyon, Nancy, Toulouse et Tours.

L'agence d'Aix-en-Provence porte le projet de centrale solaire du Ucalitu.

Référence image : 11 - Capturée à 12:32:28

foyers /an
(consommation hors chauffage)

VOTRE CONTACT

Vincent DANIGO

*Responsable de projets &
territoires*

vdanigo@h2air.fr

06 58 82 45 58



Référence image : 12 - Capturée à 12:32:28



h2air.fr

Référence image : 13 - Capturée à 12:32:55

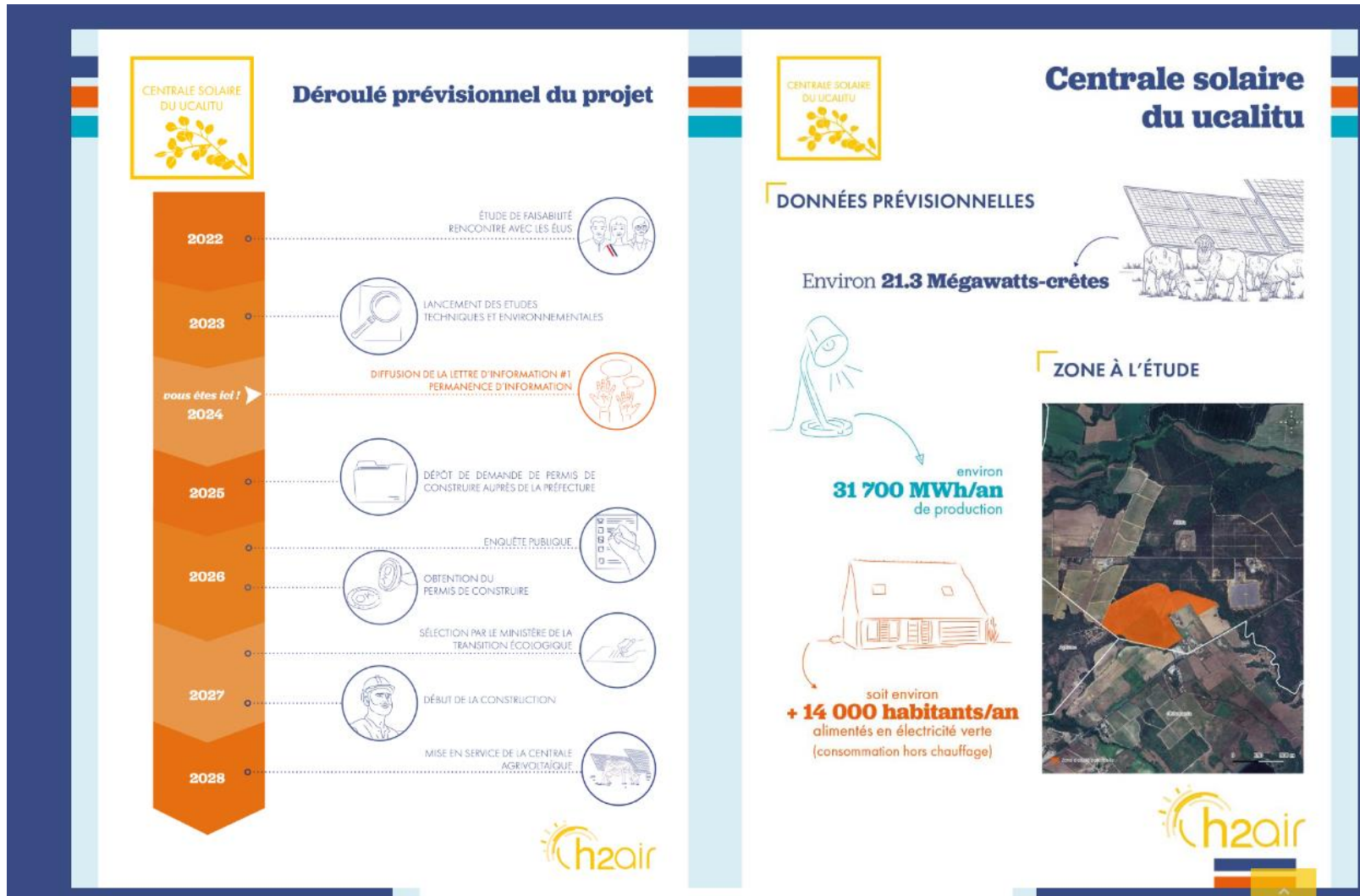
PRÉSENTATION DU PROJET

Initié en 2022 à Aléria (2B), le projet de centrale agrivoltaïque aura une puissance totale de **21.3 Mégawatts-crêtes**. Il pourra approvisionner en électricité renouvelable près de **14 000 foyers par an** (consommation hors chauffage).

Le projet de centrale solaire va permettre l'installation de panneaux photovoltaïques en harmonie avec une activité d'élevage ovin. Le projet permet :

- **le maintien du caractère agricole du terrain** : le projet agrivoltaïque permettra de pérenniser cette activité et de lutter contre la déprise agricole
- **de préserver une activité agricole et de soutenir un éleveur local en offrant** : une protection contre les aléas climatiques en faveur des animaux, une pousse et conservation de la végétation dans une région particulièrement touchée par la sécheresse.

Les panneaux seront à 1m50 du sol à leur point le plus bas avec 4m d'espace inter-rangs. L'activité agricole est assurée pendant toute la durée de vie de la centrale. Si l'éleveur cesse son activité, H2air est dans l'obligation légale de trouver un autre éleveur. Sinon, H2air devra démanteler la centrale solaire agrivoltaïque.





Une biodiversité étudiée pour être protégée

H2air a sollicité un bureau d'études en environnement pour réaliser l'étude d'impact sur la biodiversité. Les inventaires faune et flore menés ont couvert une année biologique complète : de l'automne 2023 à l'été 2024. Ces études permettent de comprendre le milieu naturel pour définir l'implémentation du projet, puis d'en évaluer les impacts.



Les habitats naturels de la zone d'étude sont constitués de vastes prairies pâturées. Au sud et au centre de la zone d'étude on retrouve des prairies humides et une roselière. Un ruisseau traverse la zone du projet. Les enjeux liés aux habitats se concentrent sur la prairie humide, la roselière et les abords du ruisseau.

Flore

Trois espèces végétales inventoriées bénéficient d'un statut de protection nationale. Elles sont essentiellement situées sur les prairies humides au centre de la zone d'implantation potentielle et en bordures du ruisseau.



Isète de Durieu



Renoncule à feuille d'ophioglosse

Avifaune

Les zones ouvertes de prairies constituent principalement une zone d'alimentation pour l'avifaune. Les boisements au nord et la roselière sont des zones de nidification pour celle-ci.

Le site présente :

- des enjeux faibles pour les espèces de milieux ouverts et agricoles qui s'alimentent sur les prairies pâturées
- des enjeux modérés dans les boisements où les espèces de milieux forestiers nichent
- des enjeux modérés à forts pour les espèces de milieux humides et les rapaces qui viennent s'alimenter sur les milieux ouverts et les prairies



Faucon crécerollette

Insectes & amphibiens

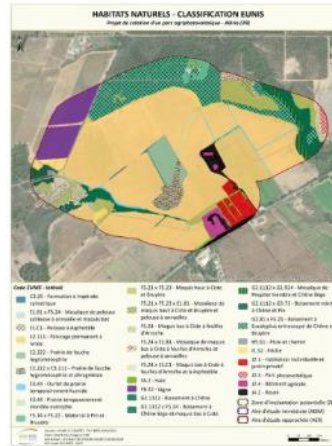
Les enjeux pour les insectes se portent sur les prairies humides et les abords du ruisseau où ces habitats représentent des enjeux modérés. Le ruisseau et ses abords ainsi que la roselière et la prairie humide au sud représentent des habitats à enjeux forts pour les amphibiens. En effet, ces milieux humides sont des habitats et des zones de reproduction pour le Crapaud vert des Salers et la Rainette verte.



Rainette verte



Crapaud vert des Salers



Reptiles

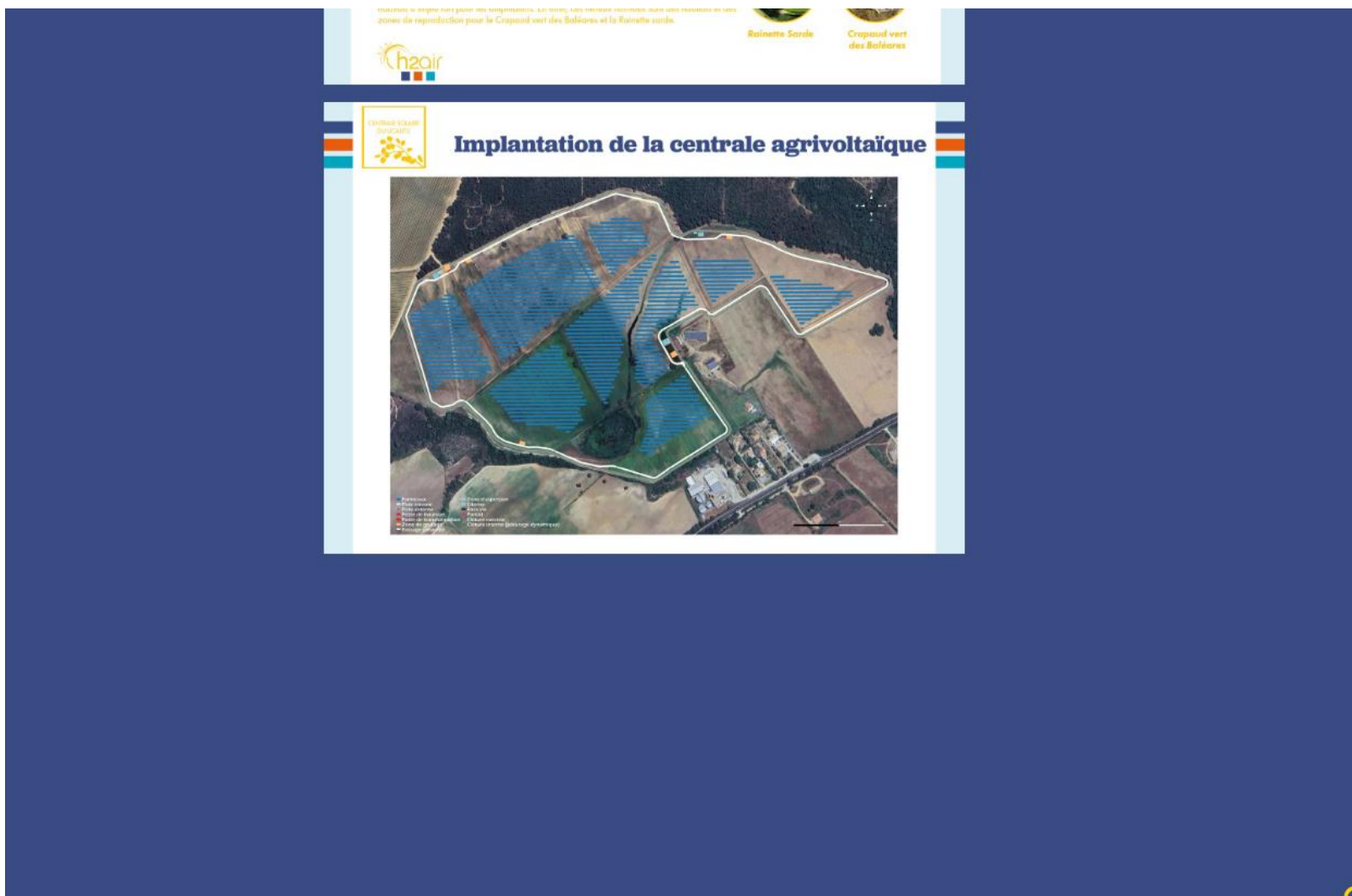
L'intérêt écologique pour les reptiles se focalise sur le nombre conséquent de Tortues d'Hermann retrouvées en périphérie du site d'étude. La Tortue d'Hermann se trouve principalement dans les boisements au nord et au sein des zones de maquis au sud-ouest.



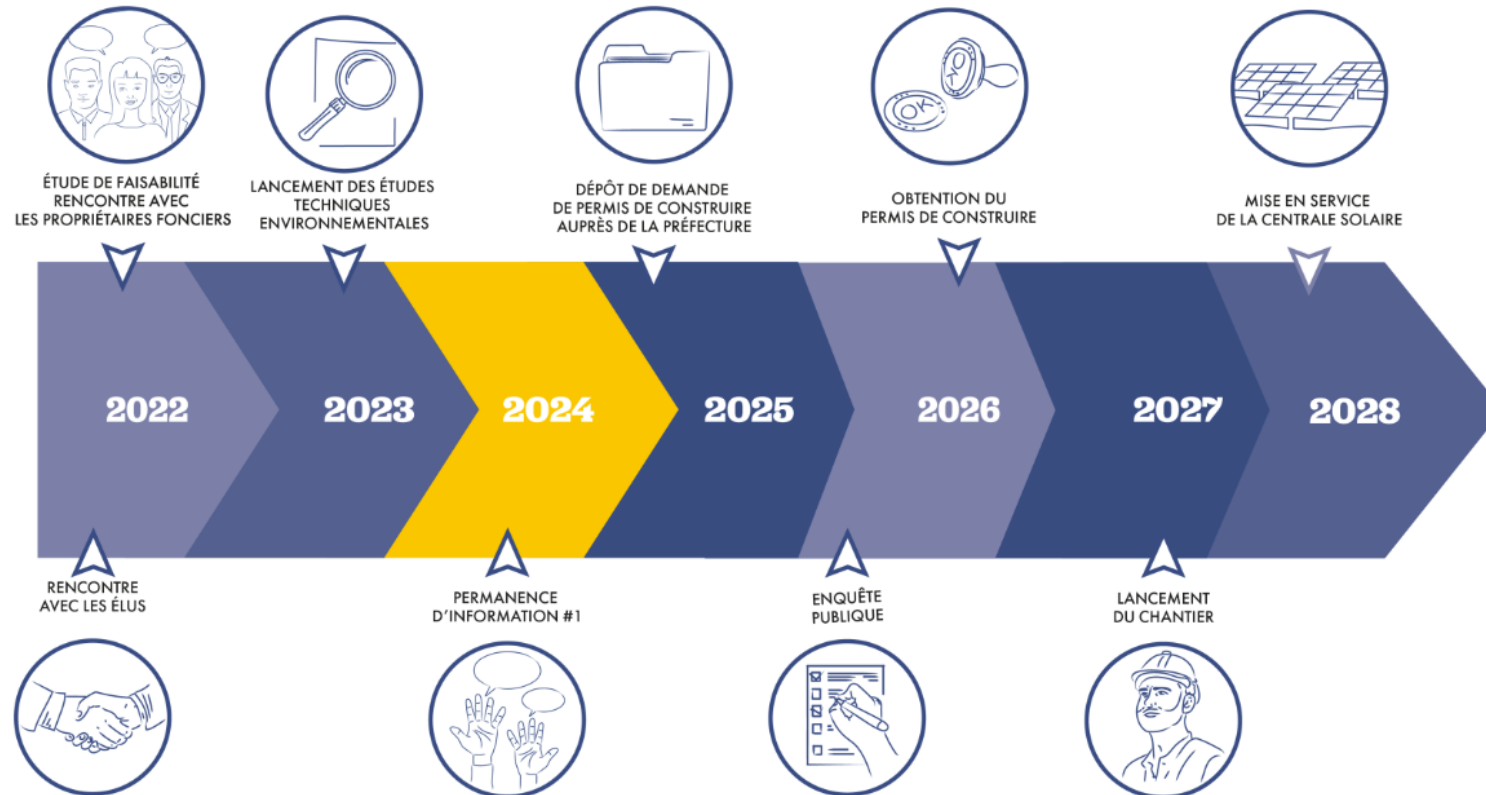
Tortue d'Hermann



Référence image : 16 - Capturée à 12:33:21



DÉROULÉ DU PROJET



Référence image : 18 - Capturée à 12:33:37

